



Les boutiquiers cantaliens de Nouvelle-Castille au XIX siècle

Rose Duroux

Revue de l'École des hautes études hispaniques et ibériques (EHEHI)
Mélanges de la Casa de Velázquez. Tome 21, 1985. pp. 281-307.

Persée

<http://www.persee.fr>

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les œuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/casa_0076-230X_1985_num_21_1_2447

LES BOUTIQUIERS CANTALIENS DE NOUVELLE-CASTILLE AU XIX^e SIECLE

Par Rose DUROUX
Ancienne boursière de la Casa de Velázquez

GENERALITES

Les migrations des habitants de la Haute-Auvergne (Le Cantal aujourd'hui) ont attiré, depuis des siècles, l'attention de multiples observateurs¹. Selon l'expression consacrée, les Auvergnats ont "trafiqué" dans toute la péninsule Ibérique, montrant une prédilection pour l'est, le sud et le centre. Ils excellent dans le colportage, mais ils ne dédaignent pas les petits métiers manuels et allient fort bien artisanat et vente. Cependant, dès la fin du XVIII^e s., l'abandon de l'Espagne semble inéluctable ; si le maquignonage, dans la huerta de Valence, reste, au XIX^e s., une activité lucrative, il ne concerne plus qu'un petit nombre d'individus. L'Andalousie est désertée. Paradoxalement, l'austère Meseta, continue d'attirer un contingent appréciable d'immigrants.

1. La matière de cet article est tirée de notre thèse de troisième cycle, *La colonie cantalienne en Nouvelle-Castille au XIX^e siècle* (25-11-1983, Montpellier, Directeur de Recherches, M. le Professeur Louis Cardaillac). Nous avons effectué les recherches à Madrid essentiellement ; plusieurs séjours à la Casa de Velázquez, à titre de boursière, les ont facilités : nous exprimons à son Directeur, M. Didier Ozanam, à M. Bernard Vincent et aux membres de la Section Scientifique notre reconnaissance.

Mélanges de la Casa de Velázquez, (M.C.V.) 1985, t.XXI ; p.281-307.

Lorsque, au Consulat de France à Madrid, on se penche sur les immatriculations de l'an IV à nos jours, on ne retrouve plus de trace des anciens gagne-petit (rémouleurs, cordonniers...); seuls s'inscrivent des boulangers meuniers, installés à Madrid ou en province, et des marchands drapiers, tous villageois. On se rend compte, également, que la Vieille-Castille n'est pas touchée par ce mouvement. Malgré la baisse progressive de leur nombre, les Cantaliens du centre forment, jusqu'à la Première Guerre mondiale, une colonie digne de ce nom².

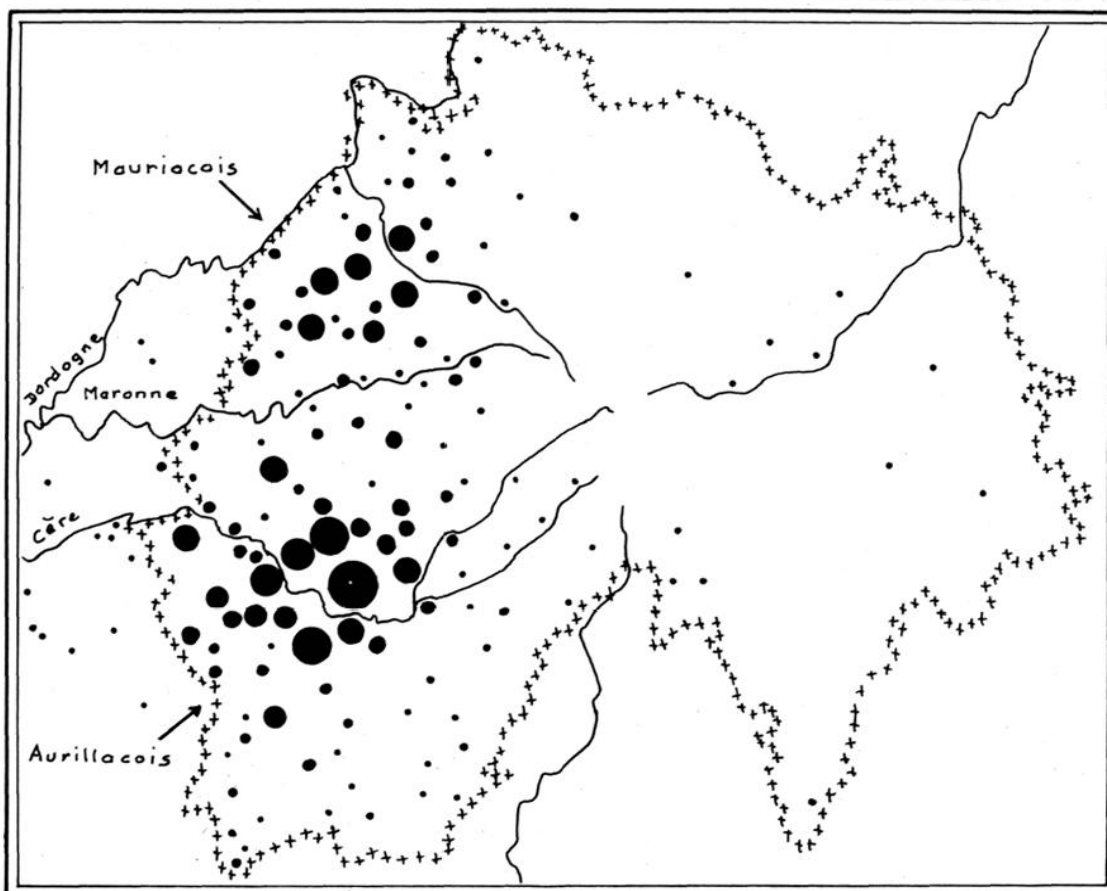


Figure 1.—Représentation des communes d'origine des migrants cantaliens en Nouvelle-Castille.

Sources: Registres des immatriculations du Consulat de France. Madrid, An IV - 1922.

2. En 1906, la colonie ne possède pas moins de trente-cinq *tahonas* et seize *panaderias*, à Madrid, et maintient sa présence dans une soixantaine de bourgs, dont certains, comme Navalcarnero, comptent plusieurs *tahonas* et *tiendas*.

La *tahona* (mot d'origine arabe), est un établissement de boulanger meunier doté, jusqu'à la fin du XIXe s., d'une meule mue par un manège de mules. La *panaderia* n'est, en termes administratifs, qu'un débit de pain. La *tienda* est la boutique, le magasin.

L'émigration vers la Castille est un phénomène bien localisé : il se limite, au siècle dernier, à une quarantaine de communes dans l'arrondissement de Mauriac et au double dans celui d'Aurillac ; son recrutement est purement masculin, familial et rural.

Selon les foyers de départ, se dessinent des filières professionnelles, comme en connaissent tous les flux migratoires. Le tableau n° 1 éclaire les clivages révélés par les immatriculations consulaires.

TABLEAU 1. LES METIERS EN NOUVELLE-CASTILLE

	Zone d'origine	1850-51	1861-62	1874-75
Boulangers	Aurillac	53%	46%	39%
	Mauriac	28%	35%	29%
	Total	81%	81%	68%
Marchands	Aurillac	14%	14%	26%
	Mauriac	1%	2%	2%
	Total	15%	16%	28%
Divers	Aurillac	3%	3%	5%
	Mauriac	1%	2%	1%
	Total	4%	5%	6%

Sources : A.D. Cantal. Talons de passeports.

Cette classification met en relief :

— la prééminence des Aurillacois et leur main-mise, totale sur la vente des tissus, partielle sur la boulangerie.

— la spécialisation des Mauriacois dans la fabrication du pain.

L'établissement dans les villages du centre de l'Espagne est une vocation cantalienne. Les immatriculations consulaires montrent que les "voyageurs" des trois départements français les plus représentés, après le Cantal, (Basses-Pyrénées, Haute-Garonne, Seine), optent essentiellement pour Madrid³.

3. Sur un échantillonnage de 3002 immatriculations, nous dénombrons : 828 Cantaliens (27,6%), 518 habitants des Basses-Pyrénées (17,2%), 253 de la Haute-Garonne (8,4%), 176 de la Seine (5,9%).

LE POIDS DU PASSE SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANTALIENNES

Après cette vision brève et globalisante de la colonie cantalienne en Castille, nous nous consacrerons dorénavant aux seuls “marchands-drapiers”. On sait qu’au siècle d’Or, le vendeur ambulant, *auvernés famélico*, est un personnage familier des rues de Madrid et de la littérature picaresque⁴. La première élucidation nécessaire est celle de leur absence ultérieure de la capitale.

1. Du mercier colporteur au marchand drapier.

Le commerce porte, à Madrid, l’empreinte des *Cinco Gremios Mayores*, qui, peu à peu, ont obtenu le monopole des tissus et de la mercerie⁵. Leur lutte a été rude et discriminatoire : drapiers et soyeux madrilènes n’auront de cesse qu’ils n’aient refoulé leurs concurrents étrangers au-delà d’une zone de cinq lieues, selon la législation en vigueur⁶.

A partir de 1730, les Compagnies des *Cinco Gremios Mayores* de Madrid sont omnipotentes. Les Français, en général, se plaignent amèrement, mais les Auvergnats s’adaptent ; les villages castillans, ils les connaissent depuis des siècles, ils les ont sillonnés, soit à pied avec leurs chaudrons, leur mercerie et leur quincaillerie, portant la caisse à col ou la balle sur le dos, soit avec chevaux et mulets chargés de gros ballots.

Un document conservé à Paris, au Ministère des Affaires Etrangères, nous permet de mieux comprendre l’effet centrifuge du Corps des cinq puissantes corporations. Alors qu’au XVIIIe s., on peut voir des boulangers français parfaitement implantés au cœur de Madrid, voici les plaintes qui émanent des négociants et marchands dont l’ambassadeur de France se fait l’écho : bien que la clientèle madrilène prise les tissus français, le Corps des *Cinco Gremios* les oblige à ne vendre que des produits des Manufactures de San Fernando, Guadalajara et Brihuega, sous peine d’une amende de 500 ducats de billon. L’ambassadeur se voit contraint de porter plainte contre une autre injustice : “cette société des marchands des *Gremios*, étant adjudicataire des droits de *alcabala* et de *cientos*, a le soin de les percevoir

4. Voir les travaux d’Antonio Domínguez Ortiz sur la société espagnole des XVIIe et XVIIIe s. et ceux de Miguel Herrero García ; certaines œuvres de Francisco de Quevedo et de Baltasar Gracián (*Los Sueños, El Criticón...*) offrent des satires cinglantes.
5. Miguel Capellá Martínez, Antonio Matilla Tascón, *Los cinco gremios mayores de Madrid*, Imp. 1957, 603 p.
6. B.M. Madrid, M 1338 - 1345 - 1346.

avec la dernière rigueur sur toutes les marchandises que les commerçants français introduisent à Madrid. Le droit n'est dû qu'à raison de la vente des marchandises et comme il arrive souvent que les Français n'en trouvent pas le débit dans la capitale, ils les font passer aux villes et aux foires voisines ; il est de toute justice que lesdits droits qui ont été payés dans la supposition d'une vente certaine leur soient restitués à la sortie de Madrid (...). Il en résulte que les négociants Français paient leursdits droits doubles, la première fois à l'introduction dans Madrid, la seconde au moment de la vente qu'ils font des mêmes marchandises dans les autres lieux du royaume, où ils ont été obligés de les faire transporter"⁷.

Nous voyons comment, en plein XVIIIe s., les corporations refoulent, en fait, les marchands drapiers vers la province, où ils ne sont plus des rivaux. C'est dans les villages de Nouvelle-Castille que, soit par obligation, soit par goût, nous trouvons les plus belles organisations commerciales cantaliennes, devenues légendaires en Auvergne : "les Compagnies". Parmi les plus célèbres citons celles de Chinchón, Navalcarnero, Estremera, Torrejón de Ardoz.



Si l'on en croit les informations que fournissent les chefs de ces différentes compagnies, dans les demandes d'indemnisation faites à la suite des séquestres et pillages dont ils furent victimes en 1808, l'origine des compagnies est ancienne. MM. Rebeyrol et Maisonobe, de Chinchón, prétendent que leur compagnie existe depuis plusieurs siècles. Arsène Vermeuzouze, un de leurs successeurs, situe sa création à la fin du XIIIe s. Nul n'apporte de preuves. La société d'Estremera a 60 ans d'existence, celle de Torrejón de Ardoz, 15⁸. L'essor de ces compagnies date surtout de la deuxième moitié du XVIIIe s., époque prospère de l'émigration cantalienne en Castille. Bien que de très nombreux chercheurs aient décrit leur fonctionnement, que l'on nous permette de revenir sur les statuts de ces anciennes

7. Affaires Etrangères, MD. 132. Pièce 1 : "Mémoire présenté par M. le Marquis d'Ossun, Ambassadeur de France, en faveur des négociants et marchands boutiquiers établis à Madrid" : "Mémoire sur le Corps des Gremios", 1766, F^o 6 et suiv.
8. Voir aux Archives Nationales : les "Papiers de la Commission Impériale des Indemnités", F 12 - 1831-1832. Abel Poitrineau en a tiré d'excellentes analyses (*Revue d'Auvergne*, 1969, n^o 2, p.135-143 ; *Actes du 94e Congrès des Sociétés Savantes, Pau 1969*, Section Hist. Mod. Cont. Paris, 1971).

sociétés commerciales, sans la connaissance desquels il est difficile de comprendre l'évolution des marchands drapiers, fidèles aux villages de Castille, jusqu'à nos jours.

A la fin du XVIIIe s., dans les registres consulaires, les Auvergnats qui prennent le titre de marchand ou de négociant (en l'an VI, seuls les chefs s'arrogent le titre de négociant : Rebeyrol, Maisonobe, Bastide, etc...) sont les descendants des chaudronniers et des colporteurs merciers d'autrefois. Les Lafon, Peitavy, Caumel, Monraisse, qui, au XVIIe s., colportaient à travers rues et villages (*por calles y lugares*), sont leurs ancêtres, comme eux natifs d'Ytrac, Crandelles, Ayrens, Reilhac, Teissières-de-Cornet, comme eux doués d'un sens commercial indéniable. Cet Antoine Labro, *caxero* en 1698 à Navalcarnero, chez Antonio Espinete, du Bos d'Ayrens, ne préfigure-t-il pas le marchand drapier du siècle suivant, employé chez un compatriote négociant, en attendant d'être associé⁹?

Pour présenter ce système commercial, peaufiné au cours des siècles, nous laissons la parole au Préfet Lachadenède, qui a bien cerné la question. Dans sa notice sur les émigrations et immigrations, le préfet du Cantal déclare, en 1812 : "Le produit le plus considérable et le plus certain des émigrations dans ce département provenait des grandes sociétés de commerce établies en Espagne depuis plus d'un siècle par des habitants des cantons sud d'Aurillac, de Pleaux, de Mauriac et de Salers, indépendamment des commerces ou métiers que des individus isolés allaient y exercer pour leur compte particulier. On peut évaluer au moins à quatre cents le nombre des personnes qui tenaient ces grandes sociétés. Leur régime tout patriarcal mérite d'être connu. C'étaient des sociétés de famille dans lesquelles on n'admettait que les fils et gendres des associés et auxquelles tous avaient droit. Les associés se relevaient par quart chaque année, en sorte que la moitié résidait en Espagne et l'autre moitié en France, où tous revenaient après un espace de deux ans et y rapportaient leurs profits. Les pères faisaient un fonds de trois à quatre mille francs pour chaque enfant qu'ils présentaient ou s'ils mouraient ou se retiraient de la société avant que leurs enfants puissent y entrer, ils laissaient à l'avance des fonds suffisants pour leur mise : les jeunes gens étaient admis à seize ans et tenus à un apprentis-

9. Archives de l'Hôpital Saint-Louis-des-Français, Madrid, F1 : 1647-1649. Jean Lafon (de la Fuente) "casado con Juana Peitavy de Cornet, parroquia de Teissières-de-Cornet... Caxero, vende trezaderas". Il est accompagné de ses deux fils, Géraud et Pierre. Géraud Caumel, *caxero*, marié à Marie Cruèghe, du Bourret de Crandelles. Guillaume Courbebaïsse, *caxero*, marié à Rose Malras, d'Aurillac. Mêmes patronymes et paroisses d'origine que pour les compagnies du XVIIIe s. Voir aussi notre monographie des Lafon.

sage de sept ans consécutifs, à proportion de leur assiduité et de leur intelligence, on les intéressait plus ou moins graduellement aux bénéfices pendant les quatre dernières années, alors ils revenaient en France avec une partie de leurs profits, car chaque associé devait en laisser une partie en augmentation de fonds jusques au taux réglé dans chaque société. Ce taux étant ordinairement de seize à vingt mille réaux. Tout associé qui se mariait en Espagne était exclu de la société. Tout jeu entre eux, ou les habitants du pays, leur était interdit, l'inconduite était réprimée ou par une réduction dans la part aux bénéfices ou par l'exclusion et ces peines étaient arbitrées par les associés. A mesure que les familles s'étendaient, le nombre d'associés s'accroissait, sans nuire au profit des autres, parce que le commerce de la société s'étendait en proportion, car il ne se faisait pas dans une seule direction, mais dans l'étendue d'une ou deux provinces, suivant le nombre des associés; on établissait à des distances de quinze à vingt lieues des magasins principaux, sous la direction de deux ou trois associés. Chaque magasin avait un arrondissement composé d'un grand nombre de villes ou de grosses bourgades, où d'autres associés allaient vendre en détail les marchandises qu'ils prenaient au magasin de l'arrondissement; les uns étaient à poste fixe, avec boutique ouverte dans les gros lieux, d'autres colportaient avec des mulets dans les bourgades qui leur étaient assignées, où ils se rendaient chaque semaine à jour fixe. Pour occuper douze à quinze nouveaux associés, il suffisait d'établir un nouveau magasin à une distance convenable des autres. Plusieurs de ces sociétés étaient composées de cent membres, et plus, qui commerçaient sur une étendue de trente à quarante lieues. Leurs fonds étaient très considérables et leur crédit était établi dans les fabriques de France, de Suisse et d'Espagne et les profits y étaient proportionnés; on peut sans exagération les évaluer à deux mille francs par ou pour chaque part entière, ils n'y parvenaient qu'après environ seize ans d'association, par un accroissement graduel de quatre en quatre ans"¹⁰.

Les Cantaliens ont mis au point, avec persévérance et austérité, un quadrillage commercial, une efficace toile d'araignée de comptoirs. En passant du colportage à des systèmes de distribution plus élaborés, les héritiers des *caxeros* accèdent à une solide aisance¹¹.



10. A.N., F 20/434.

11. Même après l'abolition des Corporations (1834-1836), les Cantaliens ne revendront plus de tissus à Madrid; par contre, Basques et Béarnais y excelleront (Redonnet, Parages).

La guerre franco-espagnole de l'an II et la guerre d'Indépendance, frappent ces compagnies de plein fouet. Les saccages de 1808 déclenchent une fuite éperdue.

Dès la signature de la paix de 1814, les premiers boulangers cantaliens reviennent, car le marasme de la boulangerie madrilène joue en leur faveur. Dans les villages les retours sont plus modulés ; des éclaireurs franchissent les Pyrénées pour faire des recherches et des réclamations au nom des anciennes maisons de commerce. Une fois les pertes et les chances de réorganisation expertisées, chaque retour devient un cas d'espèce. On peut distinguer parmi les sociétaires des différentes compagnies, selon leurs propres termes : "Ceux qui reçurent les registres qui les concernaient et s'occupèrent des recouvrements (...), ceux qui, en dépit des sommes à recouvrer, refusèrent de se rendre en Espagne (...), ceux qui, s'y étant rendus, ne voulurent point reprendre leurs livres, aimant mieux consacrer tous leurs soins à des négoce particuliers qu'ils avaient établis en Espagne, que de s'occuper de quelques recouvrements dans l'intérêt de la compagnie"¹². Dans des maisons, regroupant de soixante à cent sociétaires, sans compter les subalternes, naissent des procès et des rancoeurs interminables. C'est l'éclatement.

L'accueil, dans les villages, ne fut certainement pas chaleureux. Comment les reçut-on entre autres, à Móstoles dont le maire avait déclaré personnellement la guerre à Napoléon? Nous aurions aimé le savoir. Un document intéressant nous fournit des exemples précieux pour d'autres localités : il s'agit d'un questionnaire envoyé par la Mairie de Madrid à tous les artisans et fabricants de la capitale. Répondant à la cinquième question, relative aux causes de la décadence des entreprises, Santiago Grimaud, papetier à Gárgoles de Arriba (province de Guadálajara), incrimine l'animosité populaire préjudiciable à la bonne marche de ses ateliers : "Estas fábricas han decaído notablemente; una de las causas es la escasez de buenos operarios. Cuando la declaración de la guerra con Francia se mandaron emigrar los extranjeros que había en ellas, y aunque después de la paz el propietario hizo venir algunos, fue tal la oposición y animosidad que mostraron contra ellos los naturales que en la misma noche de su arrivo y no sin riesgo fue preciso hacerlos salir escoltados hasta el camino de Zaragoza. Después, en el año pasado del 1820, hizo venir de Francia un moldista de que carecían las Castillas, Andalucía y Aragón y también fue insultado en Cifuentes y tuvo que retirarse a Madrid donde existe"¹³. D'après ce

12. A.D. Cantal, 114 F, jugement du 25-3-1816.

13. A. Villa de Madrid, Secretaria, 2-369-1.

document, il semble que Madrid ait posé moins de problèmes de convivialité que tel village de la Alcarria.

Néanmoins, le mouvement migratoire réamorcé s'alimente de lui-même. Les conditions économiques s'y prêtent. Le Consul peut déclarer, le 10-12-1818 : "Aujourd'hui, plus que jamais sans doute, l'Espagne a besoin d'appeler les étrangers dans son sein pour remplir les vides de sa population et développer son industrie par l'exemple de la concurrence"¹⁴. Les retours ne se font pas massivement, la colonie amputée se reforme partiellement.

2. La vie des petites sociétés cantaliennes au siècle dernier.

Les sociétés resurgissent comme les rejets d'un tronc décapité, à Chinchón, Navalcarnero, Torrejón de Ardoz, Tembleque... Leur taille est plus réduite par le nombre des associés et par le périmètre commercial, mais elles sont encore aptes à répondre à la demande des paysans, en nourriture, habillement, outillage, à des lieues à la ronde.

Pour comprendre la réussite de marchands étrangers, provinciaux, "formés sur le tas", dans les villages castillans, il convient d'observer leur parfaite adéquation à une région léthargique, pré-industrielle.

Villes et villages de Nouvelle-Castille manquent, singulièrement, au XIXe s., comme par le passé, de commerces de détail. Les paysans s'approvisionnent, tant bien que mal, dans les foires et les marchés qui drainent la population d'une zone déterminée. Voilà pourquoi les Français peuvent encore se livrer, avec succès, à une prospection systématique des environs de Madrid et de la Manche.

La formule du bazar y est à peu près inconnue : "le commerce local est modeste et n'accumule pas —les premiers bazars, qui apparaissent à Madrid ou à Barcelone, vers les années cinquante, font figure de grands magasins. Tout au plus peut-on trouver dans les petits bourgs des personnages à la Balzac, des Grandet, usuriers du monde rural, à 24% par an"¹⁵. Les Cantaliens viennent donc combler une lacune d'importance. L'Espagne évoluant très lentement, ils se livrent, sur les pas des ancêtres, à une étude de marché des plus pragmatiques ; ils n'innovent pas, il leur suffit d'apporter des retouches à un réseau commercial déjà en place. Les mêmes clans qu'au XVIIIe siècle opèrent en Castille, issus des mêmes familles de l'Aurillacois.

14. A.E., CCC., Madrid, t. 35, F° 165.

15. E. Temime, A. Broder, G. Chastagnaret, *L'Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours*, Paris, Aubier - Montaigne, 1979, p.84.

Dès 1817, "Les Frères Vermeuouse et Cie" s'installent à Chinchón, les Rebeyrols à Vallecás et Ciempozuelos, les Sournac à Villatobas, les Laveissière à Alcalá, les Maisonobe à Arganda, les Lafon à Santorçaz, etc... Ces petites unités n'ont pas de connexion financière entre elles.

Les nouveaux dispositifs sont opérationnels d'entrée, avec un magasin, appelé la *lonja*, au centre d'un petit territoire facile à parcourir à dos de mulet, grâce à des tournées rayonnantes. Pour les plus dynamiques, un entrepôt-relai facilite l'acheminement des marchandises et une meilleure distribution; l'organisation est calquée sur le passé: même bazar sur la grand-place, même clientèle rurale, même savoir-faire.

Il est clair que le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés familiales est inférieur à celui des compagnies d'antan, véritables groupements d'achat. Toutefois, aux yeux des Espagnols, les activités cantaliennes apparaissent encore comme des plus lucratives. Voici le constat d'un témoin oculaire. Il s'agit de Gabriel Piernas, boulanger, donc en contact régulier avec les Cantaliens qu'il observe sans complaisance. Dans sa réponse au questionnaire déjà mentionné, il conclut par ces observations: "Antiguamente se venían franceses a dedicarse a este ramo, se avecindaban de asiento, se casaban con españolas y dexaban aquí a sus familiares los bienes que adquirirían. Pero de unos años a esta parte no sucede así, vienen compañías de franceses casi sin capitales, se acomodan en las mejores casas que hay pagando los alquileres muy subidos, no sólo en Madrid sino en todos los pueblos de esta provincia y no sólo en el ramo del pan sino en todos los artículos de comercio formando sociedades que en los pueblos llaman caxeros, viven en la mayor miseria y no gastan de la península más que su preciso y grosero alimento; pues aun las ropas de su uso la traen de Francia y algunos no se paran en emplear medios ilícitos para aumentar sus fortunas quando encuentran porporción para ello; a los dos años se marchan la mitad de los socios a Francia con sus ganancias y vienen otros tantos a reemplazarlos y así sucesivamente cada dos años. Por manera que causan dos males, el 1º arruinar a los comerciantes y fabricantes nacionales que no pueden competir con ellos, y el 2º hacer considerable y continua estracción de dinero de la península"¹⁶.

Nous sommes en 1821, six ans après les premiers retours, la nouvelle colonie cantalienne est en place.

La figure n° 2 permet de visualiser les lieux de résidence des Cantaliens.

16. A. Villa de Madrid, Secretaría, doc. cité, 22-6-1821.

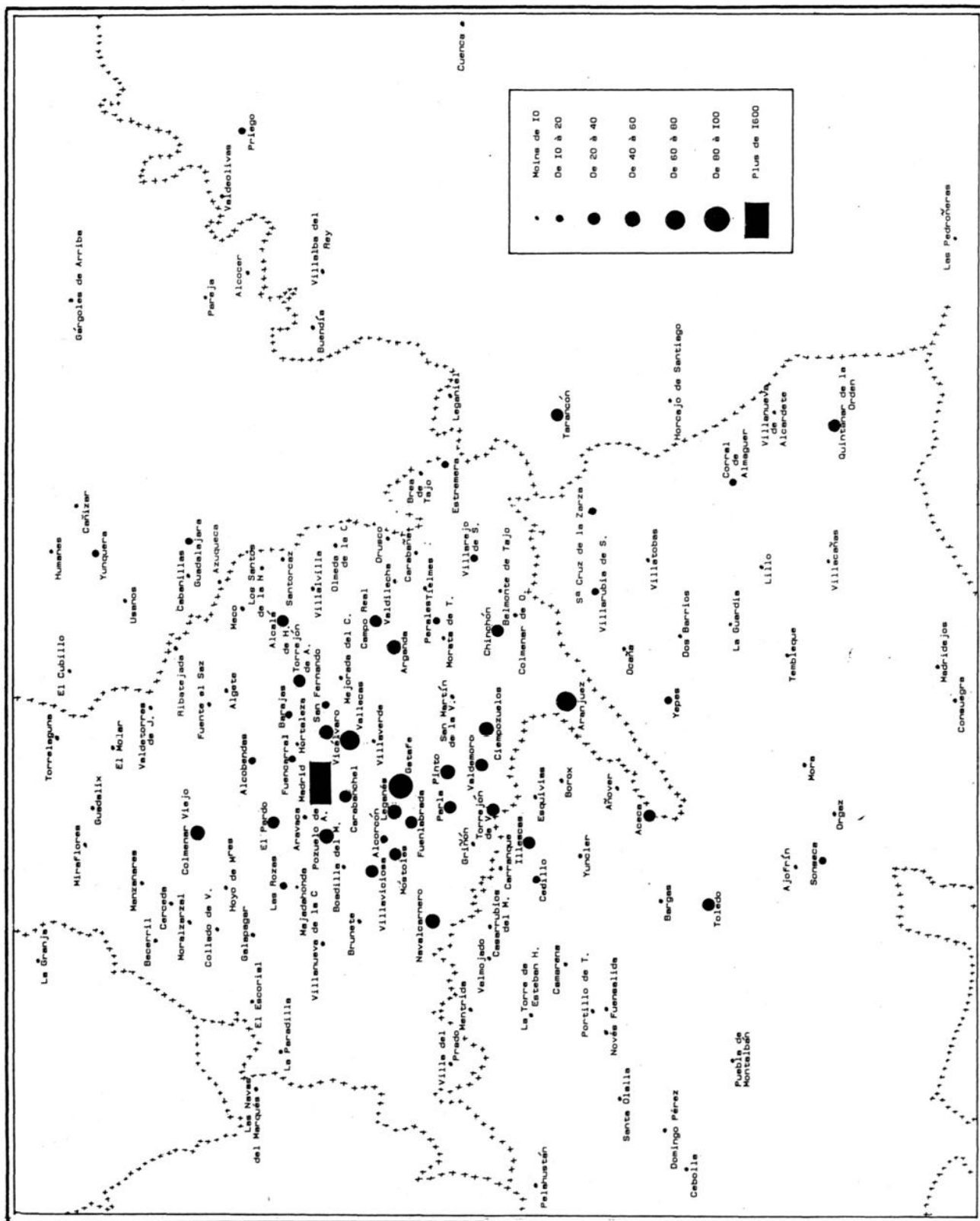


Figure 2.—Lieux de résidence des Cantaliens en Castille.

Elle est établie à partir des sources les plus diverses : registres consulaires et préfectoraux, *Anuario del comercio* de Bailly-Baillièrre et enquêtes.

Essayons de camper, à grands traits, le cadre et le style de leurs opérations, leur vie quotidienne et leur entregent.

Un voyageur, Georges Borrow, est frappé par l'activité des colporteurs qui parcourent ces mornes plateaux, faisant halte dans les *posadas*, "avec du gros drap ou du finge, dormant pour la plupart à l'écurie avec leur caballería"¹⁷.

On peut s'étonner de voir les Cantaliens s'échiner sur cette terre aride. Il est vrai que leurs plus beaux comptoirs sont situés dans les meilleures terres à blé, à vigne et à olivier, dans des chefs-lieux qui ont de 1000 à 5000 habitants et parfois plus. Yepes, l'un des villages de prédilection des Auvergnats, était jadis florissant : "On y récolte un vin ambré, un vin d'or pâle, qui lui valut longtemps la fortune et la célébrité. Des caves plus compliquées que le labyrinthe de Crète, des cryptes vastes et profondes minent en tous sens le fertile plateau sur lequel elle est érigée. Et cela fait deux villes superposées : une ville de soleil, une ville de ténèbres"¹⁸. D'autres immigrants optent pour la terre de Meco : "A legua y media de Alcalá está la villa de Meco en un espacio llano, fértil de vino aceyte y pan que trahen a Madrid"¹⁹. Chinchón, qui, en 1850, n'abritait pas moins de trois commerces auvergnats (Angely, Cruèghe et Laparra), exhibe, encore aujourd'hui, de belles jarres à huile ou à vin et commercialise un anis réputé. Quant à Arganda, sa prospérité est bien faite pour attirer les Cantaliens : "En Arganda del Rey, se elaboran anualmente 300 000 arrobas de vino que se consumen en Madrid en su mayor parte"²⁰.

Ne nous y trompons pas ; la richesse agricole de certains terroirs ne doit pas nous faire oublier une paysannerie pauvre. Théophile Gautier, se dirigeant vers l'Andalousie, en 1840, traverse La Guardia, qu'il expédie en deux mots : "C'est un bourg insignifiant et misérable"²¹. A cette date, y

17. George Borrow, *La Bible en Espagne*, Paris-Genève, Ed. de la Palatine, 1967, p.160.

18. Arsène Bermenouze, *Un poète*, inédit. Le manuscrit, *Souvenirs d'Espagne, (L'Auvergne en Espagne, Un poète, Un Auvergnat espagnolisé)*, mérite d'être connu. Le félibre de l'Auvergne fut boutiquier à Illescas de 1866 à 1883. Nous remercions la famille du poète de l'aide généreuse qu'elle nous a apportée.

19. Josefina Gómez Mendoza, *Agricultura y expansión urbana*, Madrid, Alianza Editorial, 1977, p.115.

20. Angel Bahamonde, Julián Toro, *Burguesía especulativa y cuestión social en el Madrid del siglo XIX*, Madrid, Siglo XXI, 1978, p.110.

21. Théophile Gautier, *Voyage en Espagne*, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p.230.

trafiquent, pourtant, Victor Malgouzou de Cayrols, Ambroise Balmisse de Saint-Mamet, Pierre Bonhoure de Saint-Paul et François Vermeuouse de Crandelles. De Tembleque, son étape suivante, Gautier ne retient que la spécialité des jarrettières; c'est alors le quartier général des marchands chaudronniers, Pierre Lescure de Saint-Mamet, Médard Mizou d'Ytrac. Aujourd'hui encore, un Puech possède une quincaillerie, dans la Grand-rue.

Georges Borrow jette un regard plus aigu ou plus mercantile sur les paysans. Il est colporteur de bibles et, comme les Cantaliens, va de maison en maison. Il nous donne la clef de son commerce dans ces bourgs. Traversant l'arrondissement d'Alcobendas, il constate: "Dans certains villages, les gens étaient dans une telle pauvreté, dans un tel dénuement, qu'ils n'avaient littéralement pas d'argent. Même là, cependant, nous réussîmes à placer quelques exemplaires en échange d'orge ou de quelque victuaille"²². Le troc est une tactique que Borrow a acquise en trois courtes "campagnes", séparées par deux voyages en Angleterre, entre le 13 novembre 1835 et le 3 avril 1840, comme il nous l'explique dans ses *Aventures d'un colporteur pendant la guerre carliste*. Ce que Borrow a pratiqué, à la sauvette, sur une petite échelle, les Cantaliens l'ont institutionnalisé, car le dénuement du paysan espagnol est endémique; les années noires de 1814 à 1834 n'ont pas empêché les Auvergnats de se réinstaller en Castille: "cette situation favorise les prêteurs"²³. Le crédit est la clef de leur négoce.

Démunis matériellement, les agriculteurs castillans le sont plus encore intellectuellement: l'analphabétisme, quoique moins important que dans d'autres régions d'Espagne, reste impressionnant (taux national en 1860, 80%). Un mémoire du Ministère des Affaires Etrangères, "sur l'Espagne au point de vue politique et économique" stigmatise l'incurie générale des campagnes: "mulets amaigris, bidets informes, jougs illogiques... meules de sable, ... nécessité de faire remettre à 20 ou 50 lieues une poulie, un coussinet ou une courroie, parce que dans la localité il n'y a personne qui tourne un écrou de vis, forge, fonde ou lime la pièce la plus simple"²⁴. La *tienda del francés* apporte de tout, à des gens qui manquent de tout. Fernand Rabot, dans son *huerto* d'Humanes, nous explique que son passage régulier dans les *aldeas* les plus reculées était attendu et il commente: "on travaillait avec des gens qui ne savaient ni lire ni écrire. Maintenant, c'est convenable, mais il y a

22. G. Borrow, ouv. cit., p.342.

23. E. Témime, ouv. cit., p.63.

24. A.E., MD, t. 367, F° 222-260. 1874-1885.

cinquante ans, c'était la misère ; les hommes gardaient les moutons pour une peseta ou une peseta vingt-cinq par jour”.

Ce qui facilitait la vente, d'après notre hôte, c'est que les gens de toute la contrée appréciaient la livraison régulière à domicile, à laquelle s'adonnaient les Français : ils avaient l'habitude de nous voir pratiquer le porte à porte dans les campagnes. Nous faisons partie de leur vie quotidienne”. Même les plus méfiants, ou les plus isolés, n'éprouvaient aucune réticence à acheter à un étranger devenu un personnage familier depuis des temps immémoriaux, aussi familier que l'immanquable châtreur béarnais.

Ce commerce itinérant n'allait pas sans danger pour l'Auvergnat ; la misère poussait au brigandage. De nombreuses familles cantaliennes ont conservé le pistolet de l'aïeul “espagnol”. Les marchands du siècle dernier étaient armés, mais ne s'échappaient pas toujours sains et saufs des rets des *bandoleros*. Théodore Laparra, dans sa lettre de Carabaña, du 11 décembre 1856, montre bien la relation qui existe entre misère et banditisme. Après avoir décrit, à son frère, l'état dans lequel se trouve ce “malheureux pays”, il ajoute : “Joins à cette affreuse disette les horreurs d'un brigandage sans freins qui, dans tous les villages, s'est déchaîné à l'ombre de la misère et tu pourras terminer le tableau. On n'entend parler que de vols et d'assassinats. Ici, l'on a volé deux fois l'église dans huit jours et on a assassiné un malheureux garde-champêtre. Aussi, tout le monde est dans la consternation et, à peine la nuit venue, personne ne sort de ses foyers”²⁵.

Théodore Laparra analyse la situation en homme informé et lucide. De nombreuses lettres de marchands sont de cette veine, plus élaborées que celles des boulangers du XIXe s. Peut-être n'avons-nous pas eu la chance de tomber sur une série de belles lettres de *tahoneros* d'autrefois : c'est une hypothèse à ne pas écarter. Mais nous penchons pour la théorie d'un écart culturel, entre les deux groupes ; écart gommé dès la fin du XIXe s. et parfois même inversé. Recherchant le taux d'analphabétisme des marchands drapiers dans les registres des actes notariés, nous avons dû nous rendre à l'évidence : les marchands n'étaient pas analphabètes. Les sondages que nous avons effectués, sur plusieurs décennies et aux mêmes dates que pour les boulangers, sont sans équivoque. Alors que nous trouvons chez ces derniers 30% de “ne sachant pas signer”, dans la première moitié du siècle, à peine pouvons-nous signaler un cas douteux sur des centaines d'actes de marchands. Que la plupart ne soient pas “cultivés”, c'est certain, mais tous sont

25. Lettre de Théodore Laparra à Alexandre Laparra de Leyritz de Crandelles, Carabaña 11-12-1856. Arch. P. Vermeuzze.

aptes à quelque écriture ou opération : noter la marchandise livrée, jongler avec les unités de mesure, de poids, de monnaie (*celemines, arrobas, kilos, pesetas, reales, cuartos, metros, varas, pulgadas...*), rendre un compte détaillé de la journée ; un ignare intégral ne pouvait pas prétendre à de telles combinaisons. Ajoutez à cela le déchiffrement des étiquettes “codées”. L'utilisation d'un code ou *clave* mérite un éclaircissement. Chaque société cantalienne utilise un code de dix lettres, correspondant aux dix chiffres, afin que le prix de revient passe inaperçu (exemple : ABSOLUMENT, pour Azuqueca). Ce code est durable ; lorsque des sociétaires font sécession, il leur arrive de conserver le code de la maison-mère. Nous retrouvons ainsi, à Humanes, celui d'Usanos : SAINT FLOUR. Fernand Rabot nous confie : “j'en ai connu un de malsonnant : HIJO DE PUTA”²⁶. Les descendants se rappellent l'usage du code, mais ont oublié le mot lui-même, c'est regrettable, il permettrait de remonter quelques filières.

Quant au chef de la compagnie, il doit affronter les difficultés inhérentes à son commerce multiforme, faire de fréquents voyages à Madrid, envoyer des commandes dans les villes manufacturières espagnoles, les conserveries ou les grandes maisons de Jerez. Jean Lapradelle l'a très bien compris ; après avoir comparé les boutiquiers et les boulangers (activités, rythme des séjours...), il observe : “naturellement, avec la grande diversité des marchandises, les comptes de fin d'année et d'association sont moins rudimentaires”²⁷.

Depuis bien longtemps, ces hommes avaient pris conscience de la nécessité d'une instruction, au moins primaire, pour aller trafiquer, même chez des ruraux illettrés. Le savoir du boutiquier n'est pas proportionnel à l'ignorance ambiante. Un Cantalien fixé en Andalousie (on connaît l'énorme analphabétisme de son prolétariat rural) donnait, en 1803, ce sage conseil : “Yo Leybros, te digo que no le aconseges a tu coñado que se benga porque todo ombre que no sabe escribir y contar en esta tierra por milagro azenada” (sic)²⁸. La “culture” de Leybros n'a rien de comparable à celle de certains négociants de Nouvelle-Castille, mais elle est un gage nécessaire, sinon suffisant, de réussite.

L'essor de l'entreprise, sa “rentabilité”, sont fonction de son périmètre

26. Témoignages de J-M. de Selinge (Colmenar Viejo), Fernand Rabot (Humanes), Luis Lafon (Azuqueca), Melle Lacroix (Pleaux), Bernard Rhodes (Madrid), etc...

27. Jean Lapradelle, Une variété du type auvergnat, *La Science Sociale*, janvier 1899, p.53.

28. Arch. Michel Leymarie, Aurillac, Lettres d'Andalousie. Qu'il me soit permis de remercier les nombreux Cantaliens qui m'ont communiqué souvenirs et documents.

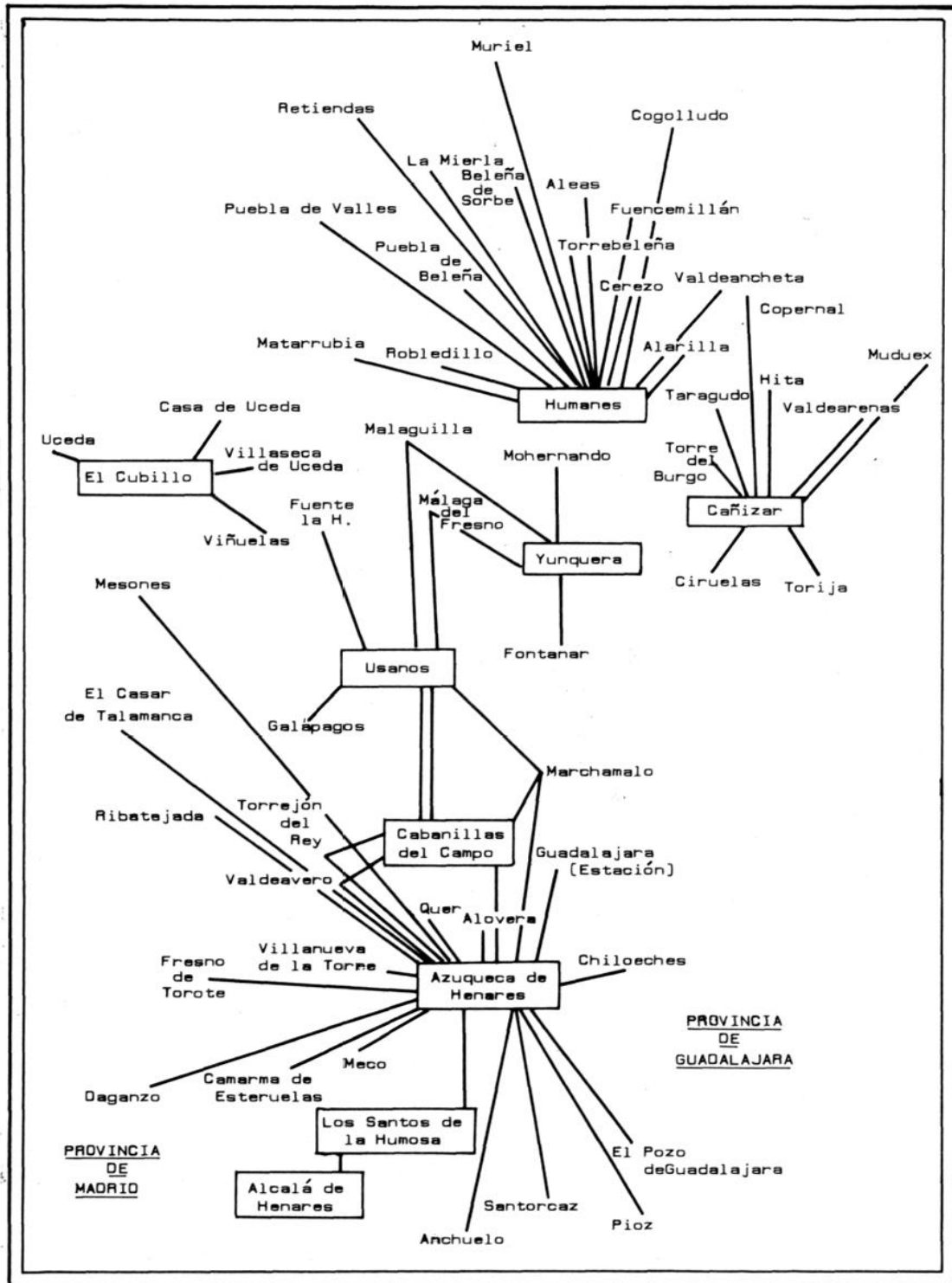


Figure 3. Les tournées des Cantaliens de la province de Guadalajara.

commercial. Agrandir ce dernier équivaut à augmenter le nombre des associés. C'est par cette politique de "la boule de neige", pratiquée au XVIIIe siècle, que les sociétés avaient pu regrouper un grand nombre de compagnons. Inversement, au XIXe siècle, les compagnies se rétrécissent, comme des "peaux de chagrin", par manque de candidats. Mais la solidité des bases est telle que l'expérience se poursuit jusqu'à l'entre-deux-guerres. Dans cette ultime étape des marchands drapiers de Castille, la cellule commerciale est réduite à sa plus petite expression, à savoir trois migrants, seuil au-dessous duquel le système séculaire est compromis. Ce minimum vital permet d'assumer le comptoir, le colportage et l'inévitable retour périodique au pays. Cette permission se prend tous les six mois, tous les ans ou tous les deux ans, en fonction de contrats. La plupart des contrats sont établis sous seing privé, pour d'autres, la parole suffit. Ils sont en tout point semblables. Les marchands drapiers ont conservé le système associatif décrit par le préfet Lachadenède, en 1812: temps d'apprentissage, intéressement progressif du futur associé, mais, si dans la cooptation des membres le népotisme reste de règle, la caution initiale, trop dissuasive, n'est plus exigée.

Selon Fernand Rabot, le principe de l'alternance est le fondement premier des associations et le ciment de la colonie: "Lorsque nous étions cinq ou six à Humanes, avant 1914, il y avait toujours quelqu'un en France. Après la guerre, cela a brusquement changé, uniquement par manque de personnel". Le but de ces compagnies est de gagner le plus d'argent possible, tout en restant cantaliennes, principe moral sur lequel les anciens ne transigent pas, car ils ont bien compris que seule la possibilité d'établir un roulement automatique sauvera l'identité du groupe. Le retour n'est pas un choix, il est une institution. Dès l'instant où les sociétés n'ont plus assuré l'alternance, elles se sont condamnées, soit à la liquidation définitive, soit à l'assimilation.

Dans la deuxième moitié du XIXe s., malgré de légères poussées migratoires sporadiques, l'évolution générale indique une diminution inexorable des effectifs. A Illescas, selon Arsène Vermeuouze, la maison de commerce compte de 10 à 15 personnes, entre 1866 et 1883. A Parla, le personnel passe, de 1879 à 1931, de huit en moyenne, à six, puis à quatre dont un Espagnol, successeur tout désigné. A Humanes, la société Venries, qui se compose de cinq à six Cantaliens en 1900, se réduit à un en 1929. Dans ce cas précis, le comptoir est tenu par la femme; remplacer le vendeur par l'épouse constitue une dernière violation des statuts anciens, car on renonce de ce fait aux vacances au pays, puis au pays lui-même, les fils parachevant le travail d'enracinement: effectivement, Fernand Rabot et Rose Sirat se fixent définitivement à Humanes. La compression de la cellule de base se répercute obligatoirement sur la tournée: certains y renoncent, Fernand Rabot l'étaie

sur dix jours. Elie Blaudy nous offre un autre exemple d'adaptation : il parvient à maintenir ses tournées grâce à deux commis espagnols. Sa femme, une Castillane, sert les clients dans la boutique, à Torija. Elie Blaudy, comme tous ses compatriotes, ne se naturalisera jamais, mais les ponts avec la mère patrie sont définitivement coupés. Les enfants ignorent tout du Cantal.

Le mariage mixte accélère, à l'évidence, le processus de fixation ; les trajectoires deviennent alors de plus en plus individuelles ; notons, au hasard, celles des Trémouille, de Yunquera, des Vidal, de Cañizar, des Rhodes, de Cabanillas, des Lafon, d'Azuqueca, des Selingue, de Colmenar Viejo, des Vermenouze, de Madrid, etc..., ils sont les derniers maillons d'une chaîne.

Le marasme espagnol de 1898, la Première Guerre mondiale et surtout l'excellent change de la peseta des années 1920-1922, ont poussé à l'abandon définitif de l'Espagne. Les derniers fidèles ont quitté leur comptoir à l'approche de la guerre civile.

De cette longue page d'histoire, il reste, aujourd'hui encore, une profonde empreinte dans les familles cantaliennes ; elles continuent d'appeler leurs anciens migrants "les Espagnols". Curieusement, le phénomène auvergnat est méconnu en Castille : on ne pourra appréhender la vie quotidienne de certaines contrées de Nouvelle-Castille sans tenir compte de la *tienda del francés*.

LAFON ET COMPAGNIE : EXEMPLE D'UNE FAMILLE DE MARCHANDS

Notre but est de suivre le fil conducteur qui mène d'une famille de marchands chaudronniers d'Ayrens, au XVIIIe s., à une famille de commerçants, aujourd'hui à Azuqueca de Henares (province de Guadalajara).

Depuis deux décennies, Azuqueca se transforme en une ville industrielle active. C'était autrefois un village tranquille, vivant de l'agriculture ; au centre s'élevait la boutique des Lafon, familièrement appelés *los franceses*.

Remontons en 1809, au moment où les membres de la société "Lafon et Cie" font une réclamation, après les événements de 1808, désastreux pour leur commerce :

"(...). Aymar Lafont, propriétaire, habitant au village Dostou commune Dayresse (Ayrens), Durand Lafont, Jean Antoine Lafont ses fils, habitants dudit lieu, Pierre Lafon, Aymar Lafon du lieu de Bordes commune de Saint-Simon, Jean Pierre Lafon, Pierre Nicolas Lescure, habitants du lieu de Lalande commune de Sansac, Hilaire Bleyle habitant dudit lieu de Lalande, Géraud Cruèghe du lieu de Contie commune de Marmanhac et Jean Malras du lieu et commune de Lacapelle Viescamp, composant la compagnie établie

à Estremera connue avant l'insurrection d'Espagne sous la raison de Lafon et Compagnie.

Ils exposent que depuis 60 ans, eux ou leurs auteurs, unis en société de famille, exerçaient un commerce de draperie, toilerie, soieries, chocolat et autres marchandises, que la ville d'Estremera était le centre de cette société, que suivant les statuts qui régissaient les sociétaires, leurs enfants étaient admis de droit dès l'âge de quinze à seize ans comme associés participant aux profits après un apprentissage de trois ans.

Que sur les dix personnes dont était composée la société huit résidaient habituellement et alternativement en Espagne divisée en trois arrondissements : savoir Tarancón, Santorcaz et Estremera contenant chacun plusieurs villes ou grosses bourgades dans la plupart desquelles étaient établies des boutiques bien assorties, indépendamment du magasin principal d'Estremera.

Que cet établissement, assez étendu comme on le voit, exigeait des fonds considérables, qu'il est certain aussi qu'on peut évaluer ceux de la société à soixante-deux mille cent soixante-trois francs, il est certain également qu'elle devait par compte courant près de trente mille neuf cent cinquante francs aux fabricants Baulenos et Olivas de Barcelone et à plusieurs autres marchands en gros de l'Espagne pour la valeur de différentes marchandises en magasin de la société, ce qui joint à la somme primitive forme un total de quatre-vingt-treize mille cent treize francs que possédait ladite société au mois d'août dernier, au moment de l'insurrection et du départ du Roy Jôseph de Madrid.

Qu'obligés de fuir ils ignorent ce que seront devenues leurs propriétés, si quelque chose aura été sauvé du pillage au reste qu'ils ne peuvent préciser ni détailler leurs pertes quant à présent ils se bornent pour éviter déchéance de demander acte de leur réclamation et un délai suffisant afin de rapporter toutes preuves pour concourir ensuite à la répartition des indemnités".

(A.N. F 12, 1831-1832 / 290. fol. 25-26).

La demande est réitérée en 1810 par Géraud Cruèghe de Marmanhac. Par ce document, nous apprenons que la société "Lafon et Cie" a été créée vers 1750, date à laquelle un autre Durand Lafon, d'Ayrens, épouse Marguerite Cruèghe, du Leiritz de Crandelles, devenant ainsi le beau-frère des Cruèghe et des Vermeuouze établis à Chinchón. Des liens aussi forts lient ces "Messieurs de Chinchón" aux sociétaires de la compagnie de Navalcarnero.

Essayons de voir, brièvement, quel a été le destin des membres de la compagnie Lafon, après sa dissolution et comment ils se sont redéployés en Castille au XIXe s.

— D'Hilaire Bleyle, de Sansac, nous ne retrouvons pas de trace au

Consulat. Aucun Bleyle n'y est immatriculé. Par contre, les descendants de son gendre, Pierre Nicolas Lescure, essaieront à Tielmes, Tembleque et feront souche essentiellement à Pinto, où ils se trouvent encore en 1920.

— Les Malras restent fidèles à Tarancón. Joseph Malras, né en 1783 à Lacapelle Viescamp, y reviendra, la paix rétablie et il s'immatriculera pour la première fois en 1828. La génération suivante (Jean, Casimir, Antoine et Pierre), maintiendra le comptoir de Tarancón jusqu'au milieu du XIXe s., avec les Combes, de Tessières de Cornet. Ces derniers gèreront, avec succès, deux établissements, l'un à Tarancón, l'autre à Cuenca, relayés par les Chabeaud et les Semeteys, après la Première Guerre mondiale.

— Les Cruèghe prolifèrent en Castille, tout au long du XIXe s. Nous ne signalons que quelques-unes de leurs options :

★ La branche d'Ytrac semble attirée par Getafe.

★ Les descendants de Géraud Cruèghe et d'Anne Caissac, de Marmanhac, Pierre (1^o), Pierre (2^o), Antoine, Vincent... sont tentés par Chinchón, Ciempozuelos et Valdemoro. C'est dans ces deux dernières villes qu'ils se perpétueront jusqu'à la guerre civile.

★ leurs cousins, de Lacombe de Teissières-de-Cornet, fils de Pierre et Marguerite Laparra, Pierre et Jean, s'installent à Meco, vers 1830, tandis que leur frère Géraud s'attache au comptoir de Colmenar Viejo, fief des natifs de Saint-Santin.

— Après la tourmente, les Lafon d'Ayrens reviennent à Santorcaz pour une dizaine d'années, mais bientôt abandonnent ce village languissant pour Meco et sa *Campiña*, plus florissants. C'est seulement sur la trajectoire de la famille Lafon que nous désirons nous attarder.

Joseph, Pierre et Louis, fils de Durand et Marguerite Lintilhac, d'Ayrens, trafiquent pendant trente ans environ à Meco. A partir de 1867-1869, les fils de Joseph optent pour Azuqueca, en gardant Meco et Santorcaz dans leur "arrondissement", car un réseau bien rodé est un investissement précieux à sauvegarder : on remarquera que le Cantalien, sage, brûle rarement ses vaisseaux. Lorsqu'on se penche sur le lieu d'origine des immigrants de la *Campiña*, Pierre Veschambre, Antoine Laveissière, Emile et Joseph Maisonobe, Gabriel Pouderoux, etc..., on constate qu'ils sont natifs d'Ayrens. Une fois de plus la correspondance migratoire de village à village se vérifie.

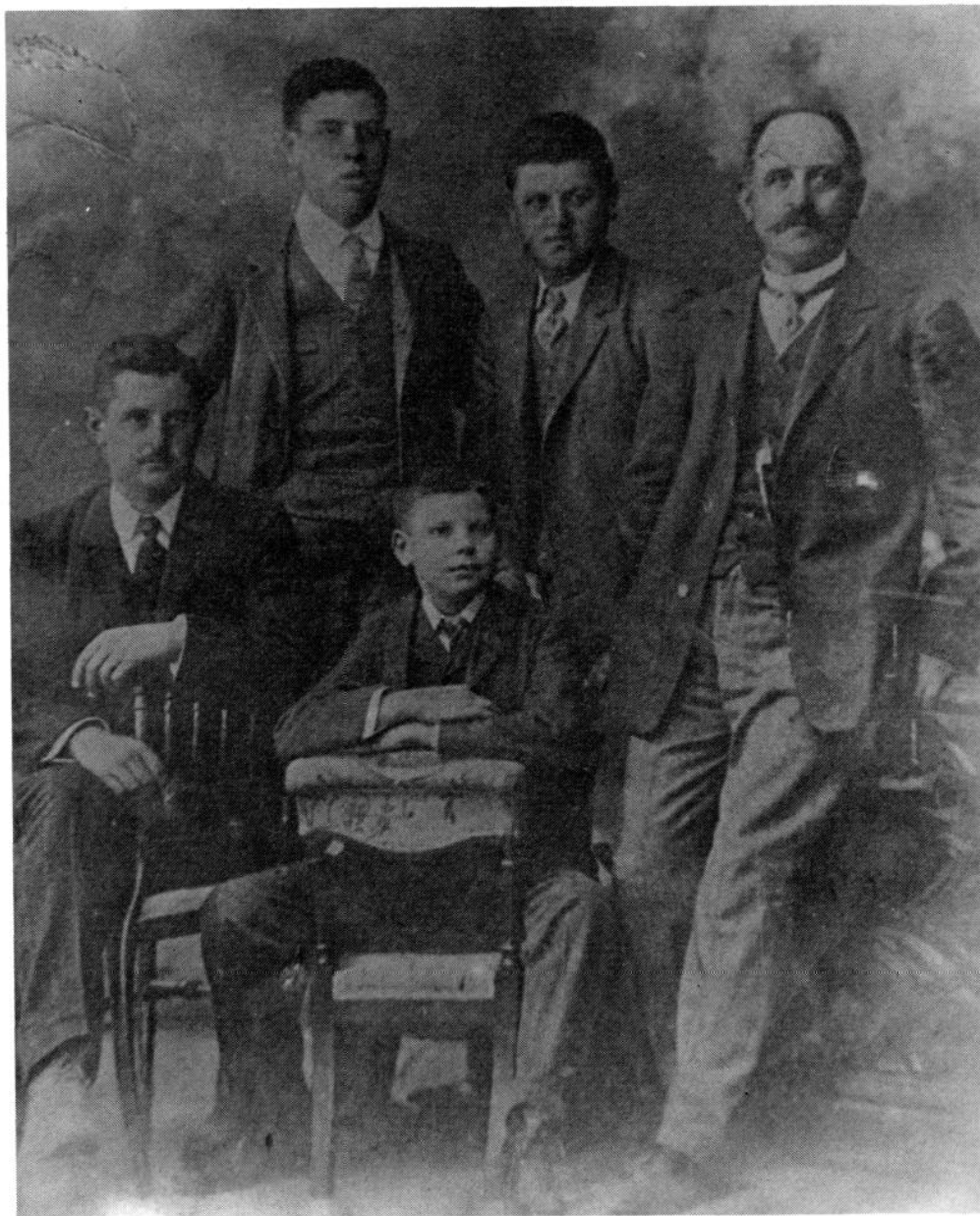
Les ancêtres de Luis Lafon

Lafon : ligne directe

Nés à Ayrens, marchands en Espagne

Aymar Lafon

Fils de Pierre, en Espagne en 1753.



Jude Simon Lafon (né en 1854 à Ayrens) et ses fils.
 Debout, de g. à dr. : Luis et Victor (nés en 1890 et 1886).
 Assis, de g. à dr. : José et Gerardo (nés en 1884 et 1895).

Durand Lafon

Epouse en 1751, Catherine Cruèghe, née en 1731, fille de Pierre dit "Montade", marchand en Espagne (1682-1749) et de M. Saint-Cirgues (1697-1770), du Leiritz de Crandelles. Sont présents au mariage : Jean Ribeyrol, Pierre Vermenouze, Géraud Lac, Pierre Laparra. On reconnaît les noms des sociétaires de Chinchón. Tous savent signer.

- Aymar Lafon né en 1753. Epoux d'Elisabeth Boisset.
- Durand Lafon né en 1781. Epoux de Marguerite Lintilhac.
- Joseph Lafon né en 1812. Epoux de Catherine Cheymol.
- Jude Simon Lafon né en 1854. Epoux de Matilde García, d'Azuqueca.

Nés à Azuqueca,
marchands et propriétaires terriens :

Luis Lafon García né en 1890. Epoux de Patrocinio Pérez, mort en 1937.

Luis Lafon Pérez né en 1921.

(Sources : Registres paroissiaux et d'état civil, Arch. Dép. Cantal. Collaboration de Pierre Vermenouze, Luis Lafon et Urbain Oustalniol).

Un petit-fils de migrant : Luis Lafon.

Contrairement à de nombreux descendants de migrants de la troisième génération, aujourd'hui espagnole, Luis Lafon porte un grand intérêt au Cantal et à ses ancêtres français. Cette attitude n'est pas générale : A. Puech, quincaillier à Tembleque, ignorait même l'existence du Cantal. L'un et l'autre sont pourtant petits-fils de migrants.

Lorsque son aïeul est mort, Luis Lafon avait trois ans. Malgré sa méconnaissance de la langue française, il a voulu renouer avec le passé et s'est rendu en pèlerinage à Ayrens, où il a rencontré le curé, vu les registres paroissiaux et visité le cimetière.

Entretiens. (16-7-1979 ; 6-7-1980. Traduction).

Mon grand-père, Simon Lafon, allait très souvent en Auvergne et emmenait avec lui l'un de ses fils, jamais sa femme. A la mort de mon bisaïeul, y eut-il des problèmes de succession, je l'ignore, le fait est qu'il descendait à l'hôtel de Bordeaux d'Aurillac, d'où il nous écrivait. Il y allait généralement au mois de mai, et dans ses lettres, il nous parlait de la bonne pluie du Cantal, qui serait la bienvenue à Azuqueca.

Tout ce que je sais de lui, je le tiens principalement de ma tante, qui m'en parlait longuement. Il était d'un milieu aisé ; mon bisaïeul avait des

actions dans diverses compagnies. Je peux vous montrer son testament. On comptait, dit-on, plusieurs maires dans sa famille.

Mon grand-père était profondément français. Sa façon de vivre étonnait les gens du pays, il mangeait dans son assiette, alors que les ruraux d'Azuqueca, ses contemporains, puisaient dans le plat unique posé au milieu de la table. Il arborait veste et col blanc, se rasait tous les jours et conservait une moustache à la mode de chez lui. Il était très soucieux de sa mise et jamais ne s'est habillé comme un "villageois". C'était un homme méticuleux et ma grand-mère aimait à raconter qu'il avait des bottes pour Azuqueca, des chaussures spéciales pour Madrid et d'autres pour Guadalajara. Il était en relation avec la colonie de Madrid, et se fournissait chez Parages.

Il était austère et frugal, mais les jours de fête, il appréciait un bon repas. Lorsqu'il recevait la visite d'un Français, que ce fût un "pays" ou le châtreur béarnais, il mettait les petits plats dans les grands et toute la maisonnée était en émoi.

Tout ce qui affectait la France le touchait, il suivait de près les événements de la Première Guerre mondiale. Il recevait un journal du Cantal. Il avait des idées plutôt libérales pour Azuqueca, et bien que catholique, il n'avait rien d'un bigot.

Je pense qu'il était intègre, mais d'une sévérité excessive envers ses employés et ses propres enfants. Son rigorisme heurtait parfois son entourage; c'est peut-être la raison de l'échec de ses frères ici. Victor s'est installé un temps à Ribatejada.

Dans le commerce, il était strict. Si l'on donnait un gramme de plus ou de moins, quelle affaire ! Le *garguero*, il aurait fallu le partager en deux ! Son sérieux explique ses succès commerciaux.

Les commerçants français étaient des travailleurs infatigables, honnêtes. Ils bénéficiaient, grâce à leurs aînés, d'une formation excellente; ils éclipaient nos pauvres épiciers mal préparés au métier. Les Espagnols, et je peux le dire en toute sérénité, puisque j'en suis un, géraient leur commerce à base de sympathie, mais sans organisation ni sérieux. Je pense à ma grand-mère, notamment, elle possédait une petite boutique avant de se marier, elle était très agréable (qualificatif qu'on ne pourrait appliquer à mon grand-père), mais son commerce rapportait bien peu de chose.

Côté comptabilité, c'étaient des aigles. Ils avaient adopté, depuis fort longtemps, un code de dix lettres, pour inscrire, à l'insu du client, le prix coûtant de la marchandise. Le code de la compagnie Lafon était "ABSOLU-MENT" et, comme on utilisait alors deux monnaies, les étiquettes portaient les prix codés, en pesetas et en réaux. Par exemple, un produit dont le prix de revient était d'une peseta et dix centimes —soit 4,40 réaux— portait : A.AT; O.OT.

Les livres de comptes de mon grand-père Simon et de ses fils, Luis et Gerardo, étaient impeccables. Ils m'ont inculqué dès ma plus tendre enfance, l'amour du travail bien fait et le respect des comptes corrects ; en somme ma rigueur est l'empreinte de la France. Ses qualités d'expert-comptable valurent à mon grand-père d'être choisi pour tenir la comptabilité du *Pósito Municipal*. Il n'était pas populaire, mais on avait confiance en lui. N'allez pas croire qu'il était un notable ; dans notre société, l'épicier est peu considéré, ainsi, à côté de son beau-frère, le général, il faisait figure de citoyen de troisième catégorie. Aujourd'hui, mes neveux vont se marier avec les héritiers du général.

Mon aïeul avait d'abord fait équipe avec Joseph Teyssière, Augustin Venries, son neveu Joseph Maisonobe, Gabriel Pouderoux, qui a fait souche à Marchamalo, etc... Lorsque ses fils furent en âge de travailler, il ne garda plus que cinq commis espagnols. L'aménagement du bassin de l'Henares (chemin de fer, canal, routes), dans la deuxième moitié du XIXe s., poussa les Cantaliens à ouvrir des boutiques à Yunquera, Usanos, Humanes, Cañizar. Les uns restaient au comptoir, les autres faisaient les tournées, dans un rayon de 25 km ; au début, avec trois employés, nous desservions vingt et un villages, puis quinze seulement (voir figure 3).

Son commerce était des plus prospères, malgré le faible pouvoir d'achat des ouvriers agricoles de la *Campiña latifundista*, car il faisait crédit à ses clients, pour un an, jusqu'à la Saint-Michel. Les journaliers élevaient deux porcs et en donnaient un pour payer ; les paysans s'acquittaient en grain et en huile. Les transactions se faisaient sans garantie, mais les remboursements s'effectuaient toujours sans anicroches. La confiance était réciproque.

L'activité des Lafon était incessante. Tous ces porcs nous avaient conduits à la vente de charcuterie et de viande. Tuer ces bêtes n'était pas une mince affaire et occupait une bonne partie des matinées d'hiver, particulièrement au mois de février ; on tuait alors deux ou trois porcs par jour. Mon oncle Gerardo saignait, découpait et mon père faisait la charcuterie. Ils n'étaient pas les seuls Français à procéder ainsi. Quant au grain, nous le revendions en gros, à Barcelone. Le blé a d'ailleurs occupé de plus en plus de place dans la vie des Lafon, car mon grand-père avait agrandi, peu à peu, les terres que sa femme lui avait apportées en dot.

Nos marges bénéficiaires étaient petites : nous revendions la *vara* (84 cm) au prix du mètre. Il fallait jouer serré et vendre énormément. Mon grand-père et ses fils étaient à l'œuvre dès six heures du matin et préparaient, méticuleusement, les commandes pour les clients des environs. Ensuite, ils partaient livrer, tout en prenant de nouvelles commandes, tissus, bottes, épicerie, etc... Il fallait voir les paquets qu'ils confectionnaient ! Moi-même j'ai acquis l'art des cornets, j'ai été à bonne école : il fallait que les petits

paquets d'épicerie pussent voyager toute une journée dans les besaces, sans s'ouvrir. (Luis Lafon nous fait une belle démonstration, dans l'ancestrale boutique, avec du *pimentón* et du papier d'*estraza*, puis il projette au sol le paquet qui résiste).

Ajoutez à cela un sens de l'économie très poussé. Jude Simon Lafon, dans ses déplacements, apportait à l'auberge des vivres pour la préparation de son repas, comme il l'avait vu faire à ses ancêtres.

A l'extérieur, les vendeurs notaient scrupuleusement le nom du client, la marchandise livrée, la somme versée ou due. De retour au magasin, on récapitulait. La comptabilité prenait de longs moments.

Mon père et son frère voyaient de plus en plus grand. Du vivant même de mon grand-père Simon, ils prirent en fermage 500 hectares de terre du Comte M... Ce passage à l'état de gros propriétaires terriens effrayait mon grand-père qui avait toujours procédé par petites étapes prudentes. Cela leur a été fatal. N'allez pas croire à une faillite, ils étaient trop "solides" pour ça... On vous a sûrement dit que Luis et Gerardo Lafon ont été assassinés en 1937. La réussite fait des envieux, là n'est pourtant pas la clef de leur mort. En 1923, ils signèrent donc un contrat avec M..., pour sept ans, renouvelable. Très vite commencèrent les entorses aux clauses du contrat; le premier accroc fut une augmentation imprévue, le deuxième une majoration d'importance, en 1927, le troisième se produisit à la déclaration de la République, en 1931: dès les premiers jours de septembre, M... prétendit céder en parcelles, aux paysans sans terre, les propriétés qu'il avait déjà louées à ma famille. Mon père et mon oncle voulurent faire respecter les contrats, M... faisait de la démagogie à leur détriment, sans les dédommager. Catalogués, à la légère, ennemis du peuple, Luis et Gerardo Lafon furent les premières victimes de la guerre civile".

(Nous respecterons le souhait de Luis Lafon de ne pas divulguer l'identité du Comte: disons simplement qu'il est un de ces hauts personnages politiques dont Tuñón de Lara fustige *las astucias sin cuento y el liberalismo verbal*. Voir Appendice).

Comme bien d'autres Cantaliens, les Lafon étaient parvenus à se hisser à une place qui pouvait se révéler inconfortable, en période de crise, entre le peuple et les aristocrates; nous pensons aux Meyleuc, de Torrejón de Velasco, aux Charles, de Navalcarnero, aux Ratié d'Acoca. Plus de quarante ans se sont écoulés, Luis Lafon est actuellement un riche propriétaire terrien; les terres qu'il fait fructifier lui rapportent infiniment plus que la boutique, nonobstant, contre l'avis de toute la famille, il la conserve, "à l'ancienne". De nombreuses familles de l'Aurillacois seraient capables de

retracer l'itinéraire espagnol de leurs ancêtres marchands. Nous avons choisi de faire revivre un clan enraciné en Castille.

Conclusion

Aujourd'hui, l'histoire des marchands drapiers est close: les deux derniers représentants, de nationalité française, Fernand Rabot et Antoine Bastid, retraités dans la province de Guadalajara, ont pleinement conscience d'être les "derniers". Convenons que les boutiquiers cantaliens de Castille ont admirablement résisté à l'épreuve du temps, tout en restant fidèles à une formule commerciale traditionnelle. Nous pouvons même affirmer que ces commerçants villageois se sont relativement mieux maintenus en Castille, à la charnière des deux siècles, que les boulangers de Madrid; le reflux des marchands drapiers s'est fait plus lentement: à titre de comparaison, disons que sur dix Cantaliens immatriculés en 1876-1877, trois sont drapiers et sept boulangers, en 1910-1913, respectivement quatre et six, et en 1919, huit et deux. La raison de ce renversement de proportion nous semble claire: alors que la colonie boulangère de Madrid était brusquement confrontée aux problèmes de l'industrialisation et de la lutte des classes, les boutiquiers, opérant dans une société rurale stagnante, n'ont pas dû remettre en question leur mode de gestion ancestral. Des méthodes de vente multiséculaires faisaient encore recette au début du XXe s.

APPENDICE

Azuqueca a 9 de octubre de 1933.

(...). Todo esto se premia con que el año 1931 en los primeros días de septiembre se presenta su guarda en este pueblo diciendo que por orden del señor M... invita a todo el vecindario a que tome en arriendo su finca que la cederá en mejores condiciones que la tenemos nosotros y con toda clase de facilidades, rectificando U. después que cederá la finca en parcelas a los obreros del pueblo que no posean propiedad rústica y todo ello se hace sin que haya terminado nuestro contrato. Nosotros ante esas noticias le manifestamos a U. inmediatamente que cederíamos el arriendo de la finca siempre que fuera destinada a los fines indicados por U. y con la condición de indemnizarnos debidamente si se nos desahuciaba pues todavía nos dio U. esperanzas de que al terminar el año 1932 fecha en que terminaba el

primer quinquenio del último contrato probablemente continuaríamos con la finca.

El tiempo ha demostrado que su intención no fue la de parcelar la finca ni de que nosotros continuásemos con la explotación (sopena de que nos expusiéramos si no accedíamos a dejarla, a que el pueblo pudiera creer que nosotros éramos el único obstáculo para llevar a efecto la parcelación que U. ofrecía) sino que todo eso fue una maniobra para ponernos en situación de que forzosamente tuviéramos que cesar en la explotación y al mismo tiempo hacer circular una noticia del rasgo altruista que U. demostraba y que en realidad quien lo verificaba éramos nosotros sin publicarlo. (...).

U. con su claro criterio comprenderá que así como la expropiación de una finca sin indemnización justa a su dueño es una injusticia y que la invasión de fincas ajenas es un atropello que debe ser castigado, tan injusto será no indemnizar debidamente al señor que teniendo en explotación una de esas fincas se le obliga forzosamente a cesar en la explotación, máxime si el arrendatario ha pagado siempre puntualmente sin molestar para nada al propietario y ha cuidado esmeradamente la finca, pues si el poderoso por el hecho de serlo consigue todo lo que le convenga sin indemnizar los perjuicios que ocasione a personas que con él han procedido rectamente, no podrá quejarse de todos los atropellos y arbitrariedades que contra él mismo puedan intentar los demás siendo precisamente esa una de las causas de haber llegado a la situación social en que nos encontramos.

Por lo tanto con todo el respeto que el señor M... nos merece pero con la energía que da la razón, esperamos que en término de cinco días nos resuelva U. esta cuestión, abonándonos la cantidad que en justicia acordemos ambas partes con el fin de evitar resolverlo de forma enojosa, pues si nosotros hemos dejado de obrar con mayor premura y energía, ha sido solamente por querer solucionarlo cordialmente, pero no hasta el extremo de sacrificarnos grandemente y además no pronunciar queja alguna.

En espera de sus noticias quedamos de U. atentos afmos. s.s.

Luis y Gerardo Lafon.